

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-499

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119575-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2026-499

Subvention de fonctionnement Vélocité - Décision - Autorisation

Monsieur Bruno NAULEVADE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association Vélo-Cité, créée en 1980, a pour objet la valorisation de la pratique cycliste comme moyen de déplacement quotidien et la défense des intérêts des usagers sur le territoire de Bordeaux Métropole.

L'association est l'un des interlocuteurs privilégiés des décideurs locaux pour ce qui concerne la circulation, la sécurité et le confort des cyclistes. A ce titre, un partenariat étroit a été créé entre Bordeaux Métropole et l'association afin de profiter de l'expertise d'usage de cette dernière sur les projets futurs et sur les équipements actuels, avec notamment la création de la plateforme des cyclo-fiches pour signaler l'état des aménagements cyclables.

D'un emploi permanent à sa création, Vélo-Cité emploie aujourd'hui 5 personnes et :

- Témoigne de son expertise d'usage sur la cyclabilité du territoire ;
- Administre depuis 2019 la plateforme « Cyclofiche » qui permet aux usagers de signaler un problème d'aménagement ou de circulation sur leur trajet à vélo ;
- Organise des formations à l'apprentissage du vélo, la vélo école, dont la fréquentation, en constante augmentation, est un excellent indicateur de la dynamique des modes actifs dans la métropole ;
- Propose des interventions en entreprises, formalisées depuis 2017 dans le programme « Au boulot à vélo », pour promouvoir l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail et professionnels ;
- Est un partenaire privilégié de l'opération « ambassadeurs du vélo » portée par l'association Unis-Cité, en participant grandement à la formation des équipes de volontaires en service civique mis à la disposition de plusieurs communes durant 9 mois pour promouvoir le vélo auprès de la population ;
- Gère la Maison itinérante du vélo et des Mobilités de la Rive Droite, l'une des lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Métropole en 2024 pour structurer le réseau des maisons métropolitaines des mobilités et mettre en œuvre des actions sur le territoire pour la période 2025 à 2027 (objet d'une autre convention que celle-ci) ;

En 2025, l'association comptait 875 adhérents.

Bilan des actions menées en 2025

En 2025, le soutien de Bordeaux Métropole a notamment permis :

- Le fonctionnement de l'association (6 salariés permanents + 7 500 heures de bénévolat effectués par 50 personnes) ;
- 114 avis de projets rendus par 11 bénévoles, soit 2 500 h de travail bénévole ;

- 248 séances d'apprentissage vélo-école ;
- 650 salariés ont bénéficié du programme vélocité pro ;
- Le suivi et la modération des remontées d'usagers utilisant la plateforme « Cyclofiche » créée en 2019 ; 248 cyclofiches ont ainsi été émises en 2025 (250 en 2024) ;

Soutien de l'association Vélo-Cité en 2026

Bordeaux Métropole compte parmi les métropoles les plus cyclables en France : en 2023, la part modale du vélo était de 12,3% à l'échelle métropolitaine et de 20,9% à l'échelle de Bordeaux (source INSEE).

Bordeaux métropole entend poursuivre les actions permettant de soutenir et de sécuriser la pratique du vélo et de porter sa part modale à 18% à l'horizon 2030.

Il vous est ainsi proposé de renouveler le soutien de Bordeaux Métropole à l'association Vélo-Cité par l'intermédiaire d'une subvention de fonctionnement de 27 000€.

Les objectifs de l'association pour l'année 2026 sont les suivants :

1. Participation aux concertations sur les projets d'aménagements cyclables ;
2. Participation aux rencontres régulières avec le service des mobilités actives de Bordeaux Métropole ;
3. Répondre aux avis de projet d'aménagement de la métropole ;
4. Continuer de mettre à jour l'observatoire du Réseau Express du Vélo ;
5. Modérer et transmettre tous les signalements effectués sur la plateforme Cyclofiches ;
6. Améliorer la plateforme Cyclofiches et développer une version Application Mobile pour la plateforme Cyclofiches ;
7. Organiser des rencontres, évènements autour de la pratique du vélo : débat, visionnage de documentaires, encadrement de balades vélos pour des festivals (Festival des Arts de Bordeaux, Ouvre la Voix), opération de sensibilisation à la sécurité.

L'association souhaite notamment continuer à mener des actions pour le développement des aménagements cyclables afin d'obtenir un réseau sûr et cohérent sur l'ensemble de la métropole bordelaise.

Les actions de formation et sensibilisation à la pratique du vélo (vélo-école, remise en selle, actions auprès des entreprises, etc.) seront maintenues et enrichies. Les actions de promotion de l'utilisation du vélo sont quant à elles renforcées via des communications pertinentes afin de développer les bonnes pratiques, d'améliorer la sécurité et de mieux partager l'espace public.

Le subventionnement qui vous est proposé à hauteur de **27 000 € pour l'exercice 2026** s'attache aux actions « traditionnelles » de Vélo-Cité, hors fonctionnement de la Maison itinérante des mobilités et du vélo de la Rive droite. Il représente :

- 10,56% du budget global de l'association (255 700 €),
- Et 14 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 186 350 € sur l'ensemble de l'exécution de la convention, c'est-à-dire hors Maison itinérante du vélo et des mobilités). Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans le tableau ci-dessous, il est rappelé les principaux indicateurs financiers de l'organisme (fonctionnement hors Maison itinérante du vélo et des mobilités) :

	Budget dédié 2026	Budget dédié 2025	Budget dédié 2024	Budget dédié 2023
Budget (charges directes affectées)	186 350€	154 555€	143 360€	119 319€
Charges de personnel / budget global	83%	73%	64,6%	64,3%
Participation de Bordeaux Métropole / budget global	14%	17,4%	19.5%	23,5%
Participation du Département de la Gironde / budget global	0%	4,5%	5.6%	4,2%
Participation de la Ville de	7%	8%	15,3%	10,5%

Bordeaux / budget global				
Participation d'autres communes / budget global	2,8%	5,3%	4,5%	4,6%

La convention annexée au présent rapport précise les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement les modalités de participation de Bordeaux Métropole au financement du programme d'actions de Vélo-Cité pour l'année 2026. Elle souligne également l'engagement de l'association à promouvoir son partenariat avec Bordeaux Métropole dans toute publication ou manifestation publiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 5217-2,

VU la délibération n°2015/0252 du Conseil de Bordeaux Métropole du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2021-736 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2021 portant adoption du troisième plan vélo métropolitain 2021-2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole, en cohérence avec la stratégie métropolitaine pour les mobilités et le plan vélo métropolitain, souhaite soutenir les actions de ces associations

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 27 000 € pour un budget prévisionnel de 186 350 € (hors Maison des mobilités rive droite) au titre de l'année 2026 ;

Article 2 : d'approuver le projet de convention annexé au présent rapport ;

Article 3 : d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'association Vélo-Cité ;

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65 article 65748, fonction 844.

Résultat du vote : Adoptée à la majorité.

Pour :	103
Contre :	1 (M. Jimmy BOURLIEUX)
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--